



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRANS/SC.3/1999/3
4 août 1999

FRANÇAIS
Original : RUSSE

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail des transports
par voie navigable

(quarante-troisième session,
25-27 octobre 1999, point 4 de l'ordre du jour)

ÉTUDE DE LA SITUATION ACTUELLE ET DES TENDANCES DU TRANSPORT PAR VOIE
NAVIGABLE DANS LES PAYS MEMBRES

Transmis par le Gouvernement de l'Ukraine

Note : Au cours de sa quarante-deuxième session, le Groupe de travail ayant pris note du document TRANS/SC.3/143, par. 60, le représentant de l'Ukraine a présenté un avant-projet de guide des "transports par voie navigable en Europe", préparé par la délégation de l'Ukraine et demandé aux gouvernements et aux commissions fluviales de communiquer leurs observations et leurs propositions à ce sujet. La délégation de l'Ukraine a proposé de développer sa proposition en complétant cet avant-projet par des explications détaillées sur chacune des rubriques proposées (TRANS/SC.3/146, par. 12).

Le secrétariat présente ci-après le texte de la proposition développée de l'Ukraine sur cette question.

AVANT-PROJET DE GUIDE DES "TRANSPORTS PAR VOIE NAVIGABLE
EN EUROPE"

Note explicative

1. Objet du questionnaire

1. Le présent travail a pour objet d'établir un document d'information représentatif sur les transports par voie navigable du continent européen, accessible à un large groupe de spécialistes des transports fluviaux et apparentés, au personnel des services du commerce extérieur, aux expéditeurs de marchandises, etc., et qui puisse être utilisé à des fins d'enseignement pour la formation des spécialistes des transports par voie navigable.
2. Il existe actuellement différentes sources d'information sur la navigation intérieure en Europe, mais dans la plupart des cas elles sont de portée locale et diffèrent beaucoup entre elles du point de vue de la structure et de l'exhaustivité des informations qu'elles contiennent.
3. Une des publications les plus importantes dans ce domaine est l'annuaire intitulé "Guide de la navigation intérieure et des ports en Europe occidentale" ("Westeuropaischer Schifffahrts - und Hafenkalendar" - WESKA), qui en est déjà à sa soixante-sixième édition. Cependant, les informations fournies par ce guide concernent surtout les voies navigables de la République fédérale d'Allemagne, de la Belgique et des Pays-Bas. Les données relatives au Danube ne concernent que la section allemande du fleuve et aucune information n'est fournie sur les fleuves d'autres régions.
4. On trouve des renseignements sur d'autres voies navigables en Europe et notamment en Europe de l'Est (Volga, Don, Dniepr, Vistule, etc.) dans diverses publications nationales, mais elles ne sont pas toujours suffisamment complètes et restent de toute façon peu accessibles au lecteur des autres pays.
5. Le Groupe de travail des transports par voie navigable du Comité des transports intérieurs de la CEE-ONU (SC.3) a rédigé ces dernières années : i) un "Livre blanc" sur les tendances et le développement de la navigation intérieure et de son infrastructure (1996) et ii) un "Livre bleu" consistant en un inventaire des normes et paramètres principaux du réseau de voies navigables de la catégorie "E" (1998).
6. Avec ces publications, l'ONU a apporté une contribution importante à la systématisation et la centralisation des informations concernant la navigation intérieure du continent européen et surtout son infrastructure. Cependant, ni le Livre blanc, ni le Livre bleu ne se sont fixés pour tâche l'analyse détaillée et la généralisation de tout l'ensemble des aspects techniques, économiques, commerciaux, juridiques, d'exploitation et autres des transports par voie navigable. Ces questions devraient être reflétées dans le guide des "transports par voie navigable en Europe" qui tiendra compte sous forme résumée des résultats des études menées dans le cadre du Livre blanc et du Livre bleu.

7. Sans prétendre remplacer ces ouvrages ni d'autres sources nationales contenant des renseignements pratiques détaillés sur la sphère d'activité considérée (recueil de règles, de recommandations, de conditions techniques, de tarifs, etc., pour tel ou tel pays ou bassin fluvial), le guide projeté devrait donner au lecteur une vue d'ensemble suffisante des transports par voie navigable de l'ensemble du continent européen et, si nécessaire, l'orienter vers des sources spécialisées, plus détaillées, auxquelles il sera fait référence dans le guide.

2. Structure, contenu et longueur du guide

8. Le questionnaire comporte 11 chapitres ou sections thématiques. Dans chaque chapitre les rubriques correspondant aux paragraphes, alinéas et sous-alinéas sont présentées principalement selon un critère géographique. Les renseignements complémentaires à caractère général figurent à des fins pratiques à la fin du guide qui comporte une table des matières complète.

9. Au cours de l'élaboration du guide, les rubriques proposées pourront être partiellement modifiées, mais seulement dans la mesure nécessaire pour assurer une exhaustivité suffisante et une cohérence logique des matériaux présentés.

10. De plus, pour aider les futurs rédacteurs, le contenu de chaque rubrique du guide est présenté en détail, diverses présentations de tableaux sont recommandées et plusieurs propositions sont faites concernant la présentation graphique de la publication (esquisses de cartes, graphiques). Quant à la longueur du guide, il est proposé qu'il comporte 140 à 160 pages de format A5.

3. Organisation du travail

11. Volumineux par son contenu mais bref du point de vue des données présentées, le guide sera le résultat d'un travail collectif de spécialistes de tous les pays membres du Groupe de travail des transports par voie navigable (SC.3) ou de la plupart d'entre eux. L'unification de la structure et du contenu des informations relatives au transport par voie navigable des divers pays dans le cadre d'un thème concret permettra aux spécialistes (rédacteurs) des divers pays de préparer simultanément et de façon autonome ces diverses informations.

12. L'Ukraine peut établir dans des délais très brefs des questionnaires normalisés et des ébauches de tableaux pour recueillir auprès des pays européens le minimum d'information indispensable. Ces données s'avéreront totalement ou partiellement nécessaires, surtout dans le cadre des sections suivantes du guide : par. 2, 7, 9, 11, 13, 15, (15.4), 16 (16.2), 17, 18 (18.3), 19 à 33, 35, annexes II, V.

13. Les autres sections du guide intégrant des données tirées des différentes sources accessibles, y compris le Livre blanc et le Livre bleu, seront préparées par les spécialistes désignés par le Groupe de travail.

14. La mise en forme de tous les matériaux obtenus et la préparation de la version de base du guide devraient être confiées à un petit groupe (3 à 5 personnes) de spécialistes (experts).

15. On évalue à deux ans environ le délai de préparation du manuscrit à partir du moment où le Groupe de travail aura approuvé le contenu du guide et l'énoncé de toutes les questions d'organisation.

16. Suivant la décision prise par le Groupe de travail et en fonction des capacités financières, le guide pourra être publié sous forme graphique et/ou électronique.

4. Financement du projet

17. On peut envisager deux modes de financement du projet au stade de l'élaboration du manuscrit du guide :

Première solution : Les moyens nécessaires sont mis à disposition par la CEE-ONU ou par l'Union européenne, le projet de guide étant inclus dans un des programmes internationaux financés par la CE.

Deuxième solution : Les pays membres de la CEE-ONU assument eux-mêmes les dépenses d'élaboration des documents relatifs aux transports par voie navigable. Dans un avenir peu éloigné ils seront dédommagés de ces frais en recevant le guide complet sur les transports par voie navigable dans l'ensemble du continent européen. La CEE-ONU fournira seulement les ressources nécessaires à un petit groupe de spécialistes pour préparer les documents de caractère général.

18. Il faudra prévoir en temps utile au budget de la CEE-ONU les moyens nécessaires pour publier le guide en version graphique et/ou électronique après l'achèvement des travaux effectués sur le manuscrit. Il paraît aussi utile d'étudier la possibilité d'une participation conjointe de la CEE-ONU et de la CE au financement dudit projet, compte tenu de l'intérêt manifesté probablement par tous les pays européens pour l'obtention du guide sur les "transports par voie navigable en Europe".

Titre du guide

Préambule

Liste des principales abréviations

Chapitre I. Caractéristiques générales des transports par voie navigable en Europe

1. Réseau fluvial sur la carte du continent
2. Développement de la navigation intérieure : bref historique
 - 2.1 Le Rhin et les autres cours d'eau d'Europe occidentale
 - 2.2 Le Danube
 - 2.3 Les cours d'eau d'Europe orientale : de la Vistule à la Volga
 - 2.4 Les cours d'eau de la Scandinavie
3. Les transports fluviaux dans le système des transports intérieurs en Europe

4. Les transports par voie navigable : avantages et inconvénients

Chapitre II. Voies navigables

5. Concept de création d'un réseau unifié des voies navigables européennes

6. Système européen de classification des voies navigables

7. Voies navigables d'importance internationale - état actuel

7.1 Fleuves et affluents

7.1.1 Cours d'eau tributaires de la mer du Nord

- a) Rhin
- b) Ems
- c) Weser
- d) Elm
- e) Tamise
- f) Ouse
- g) Gette
- h) Autres cours d'eau

7.1.2 Cours d'eau de la Manche et du golfe de Gascogne

- a) Somme
- b) Seine
- c) Loire
- d) Garonne

7.1.3 Cours d'eau du bassin méditerranéen

- a) Rhône
- b) Pô

7.1.4 Cours d'eau de la mer Baltique

- a) Peene
- b) Oder
- c) Vistule
- d) Niemen
- e) Dvina occidentale
- f) Autres cours d'eau

7.1.5 Cours d'eau de la mer Noire et de la mer d'Azov

- a) Danube
- b) Bug méridional
- c) Dniepr
- d) Don

7.1.6 Volga

7.2 Lacs

7.2.1 Ladoga

7.2.2 Onega

7.3 Canaux

7.3.1 Main-Danube

7.3.2 Canal de Kiel

7.3.3 Canal d'Allemagne du Nord

7.3.4 Autres canaux en Allemagne

7.3.5 Canaux en Belgique et aux Pays-Bas

7.3.6 Canaux en France

7.3.7 Canaux en Angleterre occidentale

7.3.8 Canal de Saimaa

7.3.9 Danube-mer Noire

7.3.10 Canal Dniepr-Bug

7.3.11 Canal Volga-Don

7.3.12 Canal de Moscou

7.3.13 Canal Volga-Baltique

7.3.14 Canal mer Blanche-Baltique

7.3.15 Canal de Corinthe

8. Perspectives de développement des voies navigables d'importance internationale

8.1 Accord européen sur les grandes voies navigables d'importance internationale (AGN)

8.2 Plan d'amélioration des conditions de navigation sur les fleuves et les canaux existants

8.2.1 Europe occidentale

8.2.2 Europe orientale

8.3 Canaux - en construction et projetés

8.3.1 Danube - Oder - Elbe

8.3.2 Danube - mer Adriatique

8.3.3 Danube - mer Égée

8.3.4 Lac majeur - mer Adriatique

8.3.5 Autres canaux navigables

9. Principales voies navigables d'importance régionale et perspectives de développement

9.1 Europe occidentale

9.2 Europe orientale

10. Itinéraire maritime proche du continent reliant des voies navigables

11. Répartition des voies navigables par pays

Chapitre III. Régime juridique des voies navigables

12. Régime des voies internationales

12.1 Fleuves

- 12.1.1 Rhin
- 12.1.2 Moselle
- 12.1.3 Danube

12.2 Canaux

- 12.2.1 Canal de Kiel
- 12.2.2 Canal de Saimaa
- 12.2.3 Canal de Corinthe

13. Régime des voies nationales

13.1 Cours d'eau

- 13.1.1 Pays d'Europe de l'Ouest
- 13.1.2 Pays d'Europe de l'Est

13.2 Canaux

- 13.2.1 Main-Danube
- 13.2.2 Autres canaux en Allemagne
- 13.2.3 Canaux en Belgique et aux Pays-Bas
- 13.2.4 Canaux en France
- 13.2.5 Canaux en Angleterre
- 13.2.6 Danube-mer Noire
- 13.2.7 Canal Dniepr-Bug
- 13.2.8 Canaux en Russie
- 13.2.9 Autres canaux

Chapitre IV. Réglementation de la navigation et du transport de marchandises

14. Conventions, règles et recommandations internationales européennes

- 14.1 Convention relative à l'immatriculation des bateaux de navigation intérieure
- 14.2 Convention relative au jaugeage des bateaux de navigation intérieure
- 14.3 Convention relative au contrat de transport de marchandises en navigation intérieure
- 14.4 Convention relative au contrat de transport international de voyageurs et de bagages en navigation intérieure
- 14.5 Convention relative à la limitation de la responsabilité des propriétaires de bateaux de navigation intérieure
- 14.6 Convention relative à l'unification de certaines règles en matière d'abordage en navigation intérieure
- 14.7 Code européen des voies de navigation intérieure
- 14.8 Prescriptions européennes relatives au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure

- 14.9 Prescriptions concernant la prévention de la pollution à partir des bateaux
- 14.10 Autres règlements et recommandations
- 15. Normes internationales régionales (par bassin) et nationales
 - 15.1 Rhin et Moselle
 - 15.1.1 Règlements de police concernant la navigation
 - 15.1.2 Règlement concernant le transport de marchandises dangereuses
 - 15.1.3 Informations et liaisons radio
 - 15.1.4 Protection de l'environnement
 - 15.1.5 Autres prescriptions, règles et recommandations
 - 15.2 Danube
 - 15.2.1 Dispositions fondamentales relatives à la navigation sur le Danube
 - 15.2.2 Accords de Bratislava
 - 15.2.3 Règles pour le transport de marchandises dangereuses sur le Danube
 - 15.2.4 Informations et liaisons radio
 - 15.2.5 Protection de l'environnement
 - 15.2.6 Autres prescriptions, règles et recommandations
 - 15.3 Canaux internationaux
 - 15.3.1 Règles de navigation
 - 15.3.2 Autres règlements
 - 15.4 Voies navigables nationales
 - 15.4.1 Pays d'Europe de l'Ouest
 - 15.4.2 Pays d'Europe de l'Est
- 16. Surveillance spécialisée et contrôle des voies navigables
 - 16.1 Fleuves internationaux
 - 16.1.1 Rhin et Moselle
 - 16.1.2 Danube
 - 16.2 Voies navigables nationales

Chapitre V. Ports et postes d'hivernage

- 17. Emplacement, caractéristiques techniques et trafic des principaux ports intérieurs
 - 17.1 Bassin rhéan
 - 17.2 Bassins des autres cours d'eau de la région de la mer du Nord et de l'ouest de l'Angleterre
 - 17.3 Bassins des cours d'eau de la Manche et du golfe de Gascogne

- 17.4 Bassins des cours d'eau de la Méditerranée
- 17.5 Bassins des cours d'eau de la mer Baltique
- 17.6 Bassin du Danube
- 17.7 Bassins des autres cours d'eau de la mer Noire et de la mer d'Azov
- 17.8 Bassin de la Volga

- 18. Règlements concernant les opérations de manutention et la responsabilité au titre des délais de chargement/déchargement des marchandises
 - 18.1 Rhin, Moselle
 - 18.2 Danube
 - 18.3 Autres cours d'eau
 - 18.3.1 Pays d'Europe occidentale
 - 18.3.2 Pays d'Europe orientale

- 19. Hivernage
 - 19.1 Bassin du Danube
 - 19.2
 - 19.3 (à préciser au cours de l'élaboration du guide)

Chapitre VI. Flotte marchande

- 20. Composition et répartition de la flotte par pays

- 21. Organisation du travail de la flotte
 - 21.1 Bassin rhéman
 - 21.2 Bassins d'autres cours d'eau de la mer du Nord et des cours d'eau de l'ouest de l'Angleterre
 - 21.3 Bassins des cours d'eau de la Manche et du golfe de Gascogne
 - 21.4 Bassins des cours d'eau de la Méditerranée
 - 21.5 Bassins des cours d'eau de la mer Baltique
 - 21.6 Bassin du Danube
 - 21.7 Bassins des autres cours d'eau de la mer Noire et de la mer d'Azov
 - 21.8 Bassin de la Volga

Chapitre VII. Transport de marchandises et de voyageurs

- 22. Volume et structure des flux de marchandises
 - 22.1 Rhin
 - 22.2 Cours d'eau de la mer du Nord et de l'ouest de l'Angleterre
 - 22.3 Cours d'eau de la Manche et du golfe de Gascogne
 - 22.4 Cours d'eau du bassin de la Méditerranée
 - 22.5 Cours d'eau de la mer Baltique
 - 22.6 Danube
 - 22.7 Autres cours d'eau de la mer Noire et de la mer d'Azov
 - 22.8 Volga

- 23. Transports sur les voies fluvio-maritimes
- 24. Répartition des transports par pavillon national

Chapitre VIII. Tarif des transports et recettes

- 25. Bassin rhénan
- 26. Bassin du Danube
- 27. Bassins des autres cours d'eau
 - 27.1 Europe occidentale
 - 27.2 Europe orientale

Chapitre IX. Indicateurs statistiques globaux du transport par voie navigable (1970-1999 (2000))

- 28. Voies navigables
- 29. Flotte
- 30. Transports
- 31. Trafic portuaire

Chapitre X. Administrations des transports et principales entreprises de navigation

- 32. Administrations des transports dans l'activité des transports par voie navigable des pays européens
- 33. Principales entreprises de navigation nationales à participation étrangère
 - 33.1 Bassin rhénan
 - 33.2 Bassin du Danube
 - 33.3 Bassins des autres cours d'eau
 - 33.3.1 Europe de l'Ouest
 - 33.3.2 Europe de l'Est

Chapitre XI. Organisations internationales dans le domaine des transports par voie navigable

- 34. Organisations intergouvernementales
 - 34.1 Commission économique pour l'Europe/ONU
 - 34.2 Communauté européenne
 - 34.3 Conférence européenne des Ministres des transports
 - 34.4 Commission centrale pour la navigation du Rhin
 - 34.5 Commission de la Moselle
 - 34.6 Commission du Danube
 - 34.7 Autres organisations

35. Principales organisations non gouvernementales
- 35.1 Association de la navigation fluviale européenne et des voies navigables
35.2 Union internationale de la navigation fluviale
35.3 Union des transports fluviaux et côtiers
35.4 Conférence des directeurs des compagnies de navigation sur le Danube
.....
..... (à préciser au cours de l'élaboration du guide)
35.. Autres organisations

Annexes

- I. Pays d'Europe (renseignements généraux)
II. Jours de congé nationaux (officiels)
III. Profil longitudinal de la voie fluviale Rhin-Main-Danube
IV. Organisations habilitées à délivrer des certificats d'inspection des bateaux sur les cours d'eau internationaux
V. Tableau indiquant les distances entre les ports des principaux bassins
VI. Adresses

Liste des principaux instruments de réglementation
Liste des sources documentaires

Répertoire des noms géographiques et des ports
Répertoire des administrations, organisations et entreprises

(Illustrations - cartes, schémas, graphiques - en noir et blanc et partiellement en couleurs - se rapportant au texte du guide.)

Contenu des sections du guide (paragraphe, alinéa, sous-alinéa)

Préambule

19. But et destination du guide. Caractère et degré de complétude des informations présentées dans les guides. Rôle du groupe de travail SC.3 dans la préparation de la publication.

Liste des principales abréviations

20. Liste des principales abréviations utilisées dans le guide, universellement reconnues (par exemple CE/ONU, Commission économique des Nations Unies pour l'Europe) ou proposées dans la publication considérée compte tenu de leur spécificité (par exemple VNI - Voies de navigation intérieures).

Sect. 1. Réseau fluvial sur la carte du continent

21. Détermination générale des caractéristiques de densité du réseau fluvial et du sens d'écoulement des cours d'eau en Europe. Caractéristiques principales des principaux fleuves du continent, présentées suivant les indications du tableau 1.

*Carte des voies de navigation intérieure du continent Européen
(format A.3 - feuille ajoutée)*

Tableau 1. Grands fleuves européens

Fleuves	Pays traversés par le fleuve (à partir de sa source)	Longueur, km	Étendue du bassin, milliers de km ²	Principaux affluents navigables
Données concernant les 23 grands cours d'eau énumérés au paragraphe 7.1 du sommaire				

Sect. 2. Développement de la navigation intérieure : bref historique

22. Les renseignements ci-après sont présentés sous forme succincte pour chacun des fleuves décrits : ancien nom et signification, principales étapes du développement des conditions de navigabilité, notamment aménagement de réservoirs (années, principaux paramètres : longueur, largeur, surface du réservoir), construction de canaux navigables reliant plusieurs fleuves (si nécessaire, renvoi au par. 7.3); législation antérieure réglementant la navigation (pour les fleuves internationaux); volume maximal de trafic (année).

Sect. 3. Le transport fluvial dans le système des transports intérieurs en Europe

23. Longueur totale du réseau de transport par type de transport intérieur en Europe (ferroviaire, automobile, par voie navigable), dont longueur du réseau d'importance internationale (catégorie "E"). Renseignements relatifs au volume des marchandises transportées. Part spécifique du transport par voie navigable dans les indices relatifs à l'ensemble de l'Europe à partir des données statistiques officielles de l'ONU. (Présentation possible sous forme de tableau avec bref commentaire.)

Sect. 4. Transport par voie navigable : avantages et inconvénients

24. Avantages (transport économique, écologique, etc.) et inconvénients (faible vitesse, extension géographique limitée, etc.) des transports par voie navigable à l'heure actuelle, évaluation des paramètres analysés pour l'avenir.

Sect. 5. Concept d'un réseau unifié de voies navigables européennes

25. Objectif de la création d'un réseau unifié et organisations internationales européennes qui étudient ce problème. Principes essentiels du concept de la création d'un réseau unifié de voies navigables européennes. Principaux projets, degré de réalisation (renvoi au paragraphe 8).

Sect. 6. Système européen de classification des voies navigables

26. Objectifs de la création d'un système unifié de classification des voies navigables européennes conformément à la résolution No 30. Différence entre le nouveau système et le système de classification précédemment utilisé.

Tableau 2. Classification des voies navigables intérieures européennes

Présentation du tableau - conformément à la résolution No 30

27. Explications concernant le tableau sous forme d'une brève présentation des principes de la résolution No 30.

28. Classification des voies navigables par zones de navigation conformément à la résolution No 34, principes essentiels.

Sect. 7. Voies navigables d'importance internationale - situation actuelle

7.1. Fleuves et affluents

29. Les renseignements suivants sont fournis pour chaque fleuve mentionné aux paragraphes 7.1.1 à 7.1.6.

30. Source du fleuve, longueur totale et dans les limites des divers pays (rive gauche, rive droite). Système utilisé pour calculer les distances (situation du kilomètre zéro).

Partie navigable du fleuve, subdivisée en sections navigables, paramètres principaux (présentés selon le tableau 3 ou sous forme de texte si le nombre des sections navigables est faible).

Tableau 3. Principaux paramètres de la partie navigable du fleuve ...
(ou des cours d'eau du bassin ...)

Section navigable	Longueur	Gabarits du chenal navigable, m		Nombre	Gabarits utiles des écluses, m		Hauteur minimale	Catégorie de la voie navigable	Zone de navigation
		Largeur	Profondeur		Largeur	Profondeur			

31. Principaux affluents navigables des fleuves de la catégorie "E", longueur de la section navigable, profondeur du chenal, catégorie de la voie navigable.

Schémas des fleuves ou groupes de fleuves avec leurs affluents navigables de la catégorie "E" et des lacs (par. 7.2) avec indication des catégories des sections et des zones de navigation

7.2 Lacs

32. Les renseignements à fournir pour chaque lac sont les suivants :

Gabarits : longueur et largeur maximales (km), superficie du lac (km²).
Section navigable sur l'itinéraire du chenal : frontière, longueur de la section, profondeur, catégorie de voie navigable, zone de navigation.

7.3 Canaux

33. Les renseignements à fournir pour chacun des canaux principaux sont les suivants :

Année de la construction (ou, à défaut, année de mise en exploitation), bassins fluviaux reliés. Courte description du tracé du canal, dénivelée. Principales caractéristiques techniques : longueur, largeur du plan d'eau, profondeur, nombre d'écluses et principaux gabarits (longueur, largeur). Type théorique et capacité (gabarits) du bateau (convoi) empruntant le canal. Capacité de trafic maximale enregistrée (année), dont trafic de transit, entre les ports du canal et les bassins reliés entre eux.

Pour les autres canaux non mentionnés au sommaire, les renseignements peuvent être fournis sous forme résumée.

Renseignements sur les canaux maritimes artificiels (canal de Kiel, canal de Corinthe) nécessaires en vue de leur inclusion dans le système des grandes voies navigables d'importance internationale de l'AGN (par. 8.1).

*Schémas des divers canaux ou groupes de canaux
dans les limites de la région*

Sect. 8. Perspectives de développement des voies navigables d'importance internationale

8.1 Accord européen sur les grandes voies navigables d'importance internationale (AGN)

36. Date et lieu de la mise en oeuvre de l'AGN. Principales dispositions de l'AGN en tant que plan agréé de développement et de construction d'un réseau de grandes voies navigables d'importance internationale de la catégorie "E". Systèmes de classification adopté dans l'accord (renvoi à la section 6) et classement des éléments du réseau de voies navigables. Ports intérieurs de l'AGN. Participants à l'accord.

8.2 Plan d'amélioration des conditions de navigation sur les cours d'eau et les canaux existants

37. Sections principales des cours d'eau et des canaux existants, dont la modernisation doit être entreprise conformément au concept de création d'un réseau unifié et sur la base des propositions des divers pays ("goulets d'étranglement" dans le Livre bleu) : limites et longueur de section, pays, caractère des travaux, résultats attendus, durée de réalisation du projet; autres renseignements présentant de l'intérêt (volume et sources de financement de la construction, etc.).

8.3 Canaux - en construction ou projetés

38. Renseignements sur les canaux mentionnés au sommaire, pris en compte dans le concept de création d'un réseau unifié dans le Livre bleu ("liaisons insuffisantes") : tracé du canal, dénivelée sur le tracé, longueur et largeur de la nappe d'eau, profondeur prévue, nombre d'écluses et gabarits principaux de celles-ci (longueur, largeur), type théorique et capacité (gabarits) du bateau (convoi) empruntant le canal. Capacité de trafic théorique du canal, durée de construction prévue ou date de mise en exploitation; autres renseignements présentant de l'intérêt (montants et sources de financement de la construction, etc.).

<i>Schémas des différents canaux</i>

Sect. 9. Principales voies navigables d'importance régionale et perspectives de leur développement

39. Informations succinctes sur les principales voies navigables d'importance régionale (par pays) : nom du cours d'eau (canal), longueur, catégorie, rapport avec les voies navigables de la catégorie "E", perspectives de développement.

Sect. 10. Itinéraires maritimes côtiers servant de liaison entre les voies navigables

40. Caractéristiques des itinéraires maritimes côtiers servant de liaison entre les voies navigables : direction des itinéraires, distance entre les estuaires des fleuves.

Sect. 11. Répartition des voies navigables par pays

41. Cette section comporte essentiellement un tableau d'ensemble indiquant la longueur des voies navigables intérieures en Europe par pays avec ventilation des voies navigables "E" par catégorie.

42. Bref commentaire du tableau : part spécifique des voies navigables des différents pays et des voies des différentes catégories par rapport à la longueur total des voies navigables.

Tableau 4. Longueur des voies navigables européennes par catégorie, km (année)

Pays	Voies d'importance régionale (catégories I à III)	Voies d'importance internationale				Total
		Total	dont par catégorie			
			IV	Va	... VII	
Autriche						
....						
....						
....						
Suède						
Total						

Sect. 12. Régime des voies internationales

43. Concernant les voies navigables internationales énumérées au sommaire - fleuves (par. 12.1) et canaux (par. 12.2) les renseignements suivants sont fournis : accord international (convention) définissant le statut juridique de la voie navigable, date et lieu de la signature, États parties (à l'origine ou ayant adhéré par la suite), portée et disposition principale de l'accord (convention). Organisation internationale veillant à l'exécution de l'accord (convention).

Sect. 13. Régime des voies nationales

44. Nom et date de l'adoption du règlement définissant le régime juridique des voies navigables nationales, énumérées concrètement au paragraphe 13.2 ou dans l'ensemble par pays (par. 13.1 et 13.2). Conditions d'accès des bateaux étrangers aux voies navigables nationales des divers pays, possibilité de participation du pavillon étranger au transport entre des ports du pays considéré. Autres renseignements à caractère juridique, présentant de l'intérêt pour les armateurs étrangers et leurs clients, renvoi aux règlements correspondants.

Sect. 14. Conventions, règles et recommandations internationales européennes

45. Pour chacun des règlements énumérés (par. 14.1 à 14.10) les renseignements ci-après sont fournis : date et lieu de la signature (adoption), portée et dispositions principales du document, date d'entrée en vigueur, États parties.

Sect. 15. Normes internationales régionales (par bassin) et nationales

46. Pour chacun des règlements énumérés concrètement aux paragraphes 15.1 à 15.4 ou devant être mentionnés lors de l'élaboration du guide, les renseignements suivants sont fournis : données et date de l'adoption (signature), portée, principales dispositions. Pour les Accords de Bratislava (par. 15.2.2) les mêmes renseignements et la liste des participants seront fournis pour chaque accord particulier.

Sect. 16. Surveillance spécialisée et contrôle des voies navigables

16.1 Fleuves internationaux

47. Dispositions principales des règles en vigueur concernant la surveillance spécialisée (douanière, sanitaire, vétérinaire, phytosanitaire) sur les fleuves internationaux, renvoi aux règlements correspondants. Les organes de surveillance, leur compétence.

48. Mêmes renseignements concernant la surveillance fluviale. Formalités frontalières s'appliquant aux bateaux empruntant les fleuves internationaux.

16.2 Voies navigables nationales

49. Par analogie avec le paragraphe 16.1, il sera fourni de brefs renseignements relatifs aux voies navigables nationales (par pays).

Sect. 17. Situation, caractéristiques techniques et trafic des principaux ports intérieurs

50. Pour chacun des bassins énumérés au sommaire, les caractéristiques des ports sont présentées (principalement de la catégorie "E") conformément au tableau 5.

Tableau 5. Principales caractéristiques des ports du bassin (ou du fleuve ...)

Port	Pays	Situation			Quai de transbordement, m		Profondeur maximale aux postes d'amarrage, m
		Fleuve (canal)	Rive	Limite km	Total	dont postes d'amarrage	
1	2	3	4	5	6	7	8

Principaux moyens de transbordement : quantité/capacité, t		Aires de stockage, milliers de m ²		Capacité de stockage, milliers de m ³		Trafic annuel, an 2000
Grues à portique	Grues flottantes	Couvertes	Découvertes	Silos à céréales	Réservoirs d'hydrocarbures	
9	10	11	12	13	14	15

51. Renseignements complémentaires sur la spécialisation principale des ports, l'existence dans divers ports de zones franches ("ports francs") avec une brève description de leurs caractéristiques, les particularités de l'infrastructure portuaire (existence d'une gare de voyageurs, absence de liaisons ferroviaires, etc.), l'existence de chantiers de réparation navale, les types de réparations effectuées.

Sect. 18. Règlements concernant les opérations de manutention et la responsabilité au titre des délais de chargement/déchargement des marchandises

52. Principes de la réglementation des opérations de manutention dans les ports de divers cours d'eau (bassins) en fonction du type d'opération (chargement, déchargement), du type de marchandises et des quantités par bateau, etc., classement par degrés d'intensité des opérations de manutention. Normes de chargement/déchargement simultané de plusieurs bateaux, système de responsabilité au titre de la prise en charge des bateaux dans les ports.

Sect. 19. Hivernage

53. Existence de postes d'hivernage et d'abris d'hivernage temporaires - conformément au tableau 6. Coût de l'hivernage (par pays).

Tableau 6. Capacité des postes d'hivernage

Pays	Fleuve	Nombre de postes d'hivernage	Capacité, bateaux	
			Total	Dont bateaux-citernes

Sect. 20. Composition et répartition de la flotte par pays

54. Les renseignements concernant la constitution de la flotte par pays sont présentés dans le tableau d'ensemble 7. Un bref commentaire distingue les principaux types de bateaux automoteurs et non automoteurs (poussés/remorqués) par bassin avec indication de leur capacité (puissance) et leurs dimensions principales. (Il est également possible de présenter ces renseignements par type de bateau dans un tableau séparé, selon ce qui sera décidé au cours de l'élaboration du manuscrit.)

Tableau 7. Flotte de navigation intérieure des pays européens au 1er janvier 2001

Pays	Bateaux de transport de marchandises				Remorqueurs et pousseurs		Bateaux de transport de passagers	
	Automoteurs		Non automoteurs					
	nombre d'unités	Capacité, milliers de tonnes	Nombre d'unités	Capacité, milliers de tonnes	Nombre d'unités	Puissance, milliers de kW	Nombre d'unités	Capacité (nombre de passagers), milliers de places

Sect. 21. Organisation du travail de la flotte

55. Principes essentiels d'organisation du travail de la flotte par bassin : transport par bateaux automoteurs, convois poussés ou remorqués. Délais fixés (contractuels) pour l'acheminement des marchandises (renvoi aux dispositions correspondantes de la section 15). Gabarit maximal admissible des convois.

*Principaux schémas de convois et de leur gabarit
(sur le Rhin, le Danube, et les autres fleuves)*

Sect. 22. Volume et structure des flux de marchandises

56. Pour chacun des fleuves du continent européen, le tableau récapitulatif No 8 fournit des informations générales sur le volume des transports en l'an 2000.

Tableau 8. Volume des transports de marchandises, milliers de tonnes

Fleuve/bassin	Total	Dont :		
		Cabotage	Exportations, importations	Transit

57. Pour chaque paragraphe (22.1 à 22.8), il est fourni une brève description de la structure des flux de marchandises sur les différents fleuves avec une ventilation des marchandises de la nomenclature générale pour le cabotage et la navigation en transit. Le courant de trafic maximal enregistré pendant toute la période précédente (année) est indiqué. En ce qui concerne les bassins des fleuves internationaux (Rhin, Danube) les données sont fournies conformément au tableau 9 sur les courants de trafic de commerce extérieur entre les pays du bassin, et un bref commentaire est consacré aux volumes de transport acheminés par des bateaux sous pavillon national des pays du bassin considéré au cours de cette même année.

Tableau 9. Marchandises transportées entre les pays du bassin ... en l'an 2000

.....	Autres pays	Total
.....		
Autres pays				
Total				

Sect. 23. Transport sur les voies fluvio-maritimes

58. Tenant compte de l'importance particulière de ce type de transport, le tableau 10 renseigne spécialement sur les flux de trafic fluvio-maritime en l'an 2000.

Tableau 10. Transports sur les voies fluvio-maritimes, milliers de tonnes

Fleuve	Total	Dont, dans le sens	
		"fleuve-mer"	"mer-fleuve"
Rhin			
Danube			
.....			
.....			

59. Brèves explications : parts spécifiques des flux de trafic de commerce extérieur pour ce type de transport (par fleuve), nomenclature principale des marchandises transportées et sens des flux de marchandises à destination de bassins maritimes (ou pays).

60. Volume des transports sans rupture de charge sur les voies fluvio-maritimes empruntées par des bateaux de navigation mixte en l'an 2000, par fleuve.

Sect. 24. Répartition des transports par pavillon national

61. Les renseignements relatifs au volume de trafic sous pavillon national des pays européens font l'objet du tableau général No 11. Des renseignements complémentaires sur la participation des bateaux nationaux au trafic sur les fleuves internationaux (Rhin, Danube) sont présentés au tableau 12 où figurent, outre les bateaux des pays européens, les bateaux sous pavillon des pays d'autres continents participant activement aux transports.

Tableau 11. Volume de marchandises transportées par voie navigable par des bateaux sous pavillon national de pays européens en l'an 2000, milliers de tonnes

Pays	Total	Dont	
		cabotage	commerce extérieur

Tableau 12. Volume de transport assuré sur le fleuve ... en l'an 2000 par des bateaux de divers pays, milliers de tonnes

Pays	Total	Dont	
		cabotage	commerce extérieur

Sect. 25. Bassin rhénan

62. Système de tarifs de transport unifiés ou contractuels en vigueur pour la navigation étrangère et le cabotage (ensemble d'un bassin, divers pays). Rôle de l'État dans la réglementation des tarifs de transport. Taxes et redevances à acquitter sur toutes les voies navigables intérieures (y compris les canaux) et dans les ports - principaux types, principe de calcul. Système de tarifs pour les opérations de chargement-déchargement dans les ports. Liste des principaux documents tarifaires officiels (notifications).

Sect. 26. Bassin danubien

63. Renseignements correspondant à ceux fournis à la section 25.

Sect. 27. Bassins des autres cours d'eau

64. Renseignements correspondant à ceux fournis à la section 25.

Sect. 28. Voies navigables

65. Le tableau 13 est consacré aux indicateurs statistiques correspondant à la longueur des voies navigables intérieures par pays et à leur évolution de 1980 à 2000. Il indique également la longueur des voies navigables (fleuves, lacs et canaux) au cours de la dernière année de cette période.

Un bref commentaire est consacré à l'analyse des facteurs de réduction ou d'augmentation de la longueur des voies navigables exploitées dans les divers pays.

Tableau 13. Évolution de la longueur des voies navigables exploitées par pays, km

Pays	1980	1990	2000		
			Total	Dont	
				fleuves et lacs	canaux
Albanie					
.....					
.....					
Suède					
Total					

Diagramme à barres, indiquant la longueur des voies navigables en 1980, 1990, 2000 ou diagramme circulaire pour l'an 2000 indiquant la part respective (secteur) des principaux pays.

Sect. 29. Flotte

66. Le tableau 14 est consacré aux indicateurs statistiques de la flotte des différents pays (y compris les bateaux fluvio-maritimes) avec leur évolution de 1980 à 2000. Au cours de cette dernière année, il indique la puissance des navires de charge automoteurs et des remorqueurs (pousseurs) ainsi que la capacité des bateaux automoteurs et des bateaux poussés ou remorqués.

67. Un bref commentaire est consacré à l'analyse des causes de variation des indicateurs du tableau 14 et à l'évaluation du rôle de l'État dans la réglementation du tonnage et de l'exploitation.

Tableau 14. Évolution de la flotte par pays

Pays	1980			1990		
	Nombre de bateaux	Puissance totale, milliers de kW	Capacité totale, milliers de tonnes	Nombre de bateaux	Puissance totale, milliers de kW	Capacité totale, milliers de tonnes
1	2	3	4	5	6	7
Albanie						
.....						
.....						
.....						
Suède						
Total						

2000						
Nombre de bateaux	Puissance totale, milliers de kW	Dont		Capacité totale, milliers de tonnes	Dont	
		bateaux de charge automoteurs	remorqueurs, pousseurs		bateaux de charge automoteurs	bateaux poussés ou remorqués
8	9	10	11	12	13	14

Diagramme à barres, représentant la puissance totale et la capacité totale de la flotte en 1980, 1990, 2000 et distinguant les principaux flux, ou diagramme circulaire pour l'an 2000 indiquant les parts (secteurs) des principaux pays.

Sect. 30. Transport

66. Les indicateurs statistiques des transports par bateaux de différents pays et leur évolution de 1980 à 2000 sont présentés au tableau 15. Il indique aussi au cours de la dernière année de cette période le volume des marchandises transportées par bateaux automoteurs ou bateaux poussés ou remorqués.

Tableau 15. Évolution des transports de marchandises par des bateaux nationaux sur les voies navigables, milliers de tonnes

Pays	1980	1990	2000		
			Total	Dont	
				bateaux automoteurs	bateaux poussés ou remorqués
Albanie					
.....					
Suède					
Total					

Diagramme à barres du trafic en 1980, 1990 et 2000 avec répartition entre les principaux pays, ou diagramme circulaire pour l'an 2000, avec parts respectives (secteurs) des principaux pays.

Sect. 31. Trafic portuaire

69. Le tableau 16 présente les indicateurs statistiques du trafic général des ports intérieurs des divers pays et leur évolution de 1980 à 2000. Pour la dernière année de cette période, il fournit les indicateurs statistiques du trafic général des ports, en distinguant cabotage et commerce extérieur.

72. Brefs commentaires complémentaires par entreprise : spécialisation des transports (par marchandise, destination, y compris les liaisons "fleuve-mer"). Existence de bateaux spécialisés - porte-allèges, ferrys, etc., affiliation à des associations internationales d'armateurs, autres informations dignes d'intérêt.

Sect. 34. Organisations intergouvernementales

73. Les informations ci-après sont présentées pour chacune des organisations énumérées du paragraphe 34.1 au paragraphe 34.7 : année de création, siège, État membre, objectifs, sphère d'activités et principaux résultats dans le domaine des transports par voie navigable, structure de l'organisation, langues officielles.

Sect. 35. Principales organisations non gouvernementales

74. Informations semblables à celles fournies à la section 34.

Annexes

I. États européens (informations générales)

Drapeau national	État	Superficie, milliers de km ²	Population (en milliers d'habitants)	Capitale (population, en milliers d'habitants)	Monnaie nationale		
					Désignation	Désignation conventionnelle	Subdivisions de l'unité monétaire

II. Jours de congé nationaux (officiels)

Dates et noms des jours de congé.

III. Profil longitudinal de la voie fluviale Rhin-Main-Danube

Schéma du profil longitudinal de la voie navigable

IV. Organisations habilitées à délivrer des certificats d'inspection des bateaux sur les cours d'eau internationaux

Nom de l'organisation, adresse, téléphone, télécopie.

V. Tableau indiquant les distances entre les ports des principaux bassins

Distances entre les ports situés sur le Rhin, le Danube, l'Elbe, la Vistule, l'Oder, le Rhône, le Dniepr et la Volga.

VI. Adresses

Adresses des administrations nationales des transports, autres organisations et entreprises (avec l'accord des pays).
